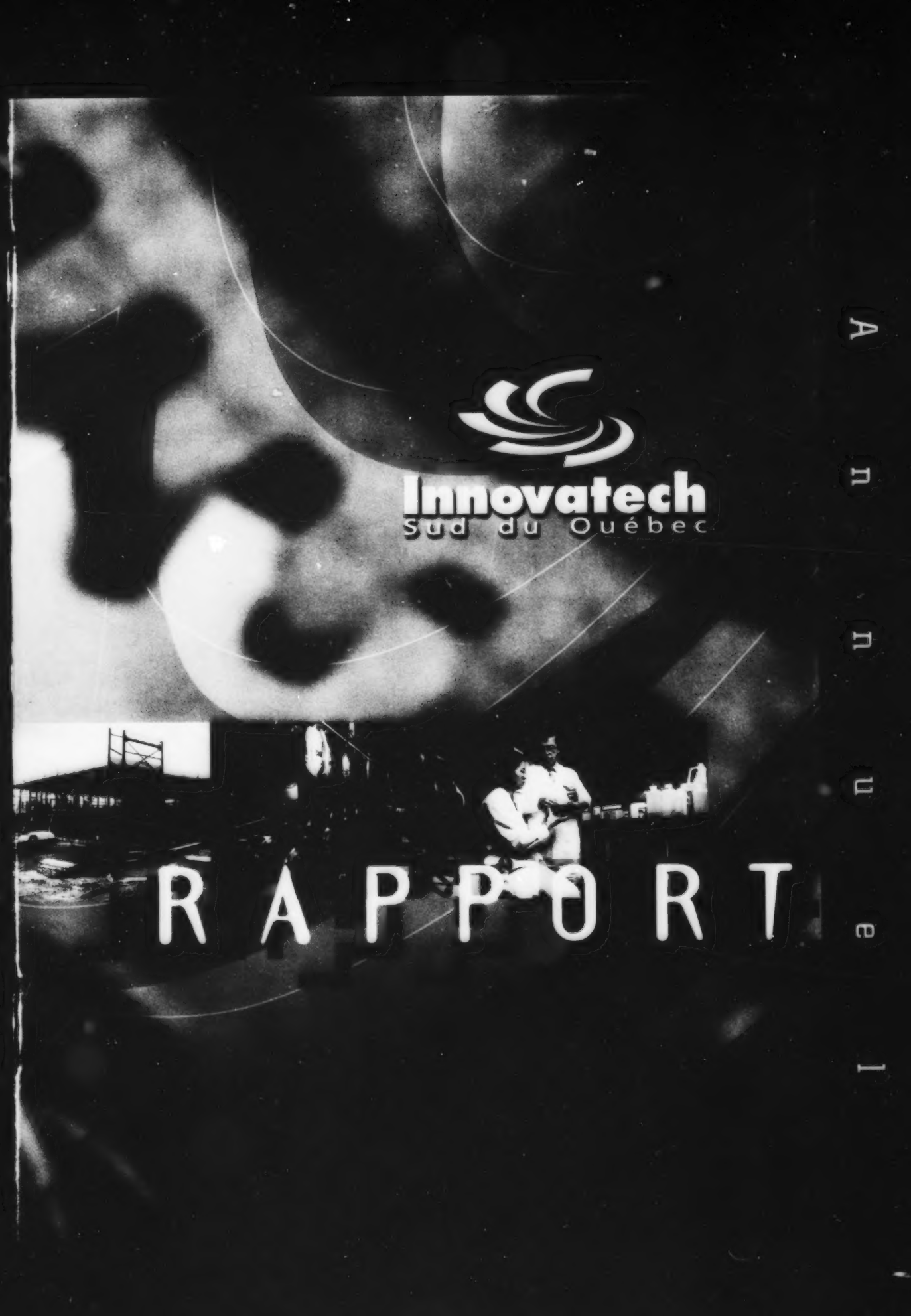
Innovatech
Sud du Québec
RAPPORT
Annuel

100-04828/

Sommaire et mission

La Société Innovatech du sud du Québec a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire qu'elle dessert et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec. Celle-ci a été créée par la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec, dont la dernière fut sanctionnée par l'Assemblée nationale le 12 juin 1998.

Lettre du ministre 4

Lettre du président du conseil d'administration 5

Message du président du conseil d'administration 6

Revue de l'exercice 7

Composition du conseil d'administration 11

Perspectives 12

États financiers vérifiés de l'exercice terminé le 31 mars 1999 13

Rapport de la direction 14

Rapport du vérificateur 15

Résultats 16

Avoir de l'actionnaire 17

Bilan 18

Évolution de la situation financière 19

Notes complémentaires 20 à 24

Personnel de la Société Innovatech du sud du Québec 25

Territoire couvert par la Société Innovatech du sud du Québec 26

Liste des investissements rendus publics 28

Photos de la page couverture :
AXEL J. Société en commandite - Bromont
NERTEC DESIGN INC. - Granby
NÉOKIMIA INC. - Reunimont

Lettre du ministre

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités de la Société Innovatech du sud du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable de l'application de la Loi
sur la Société Innovatech du sud du Québec

Guy Julien

Guy Julien
Québec, juillet 1999

Lettre du président du conseil d'administration

Monsieur Guy Julien
Ministre responsable de l'application de la Loi
sur la Société Innovatech du sud du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

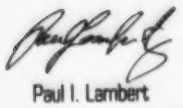

Paul I. Lambert
Sherbrooke, juillet 1999

Message du président du conseil d'administration

L'exercice s'étendant du 1er avril 1998 au 31 mars 1999, dont fait état le présent rapport annuel, est le quatrième exercice financier de la Société Innovatech du sud du Québec. Cet exercice a été marqué par un changement de statut de la Société à la suite de l'adoption de la nouvelle Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec, sanctionnée par l'Assemblée nationale le 12 juin 1998. La Société Innovatech du sud du Québec devenait ainsi une société à capital-actions détenue à 100 % par le gouvernement du Québec, et voyait son fonds social augmenter de dix millions de dollars pour atteindre 50 millions de dollars. La modification du statut de la Société en statut de personne morale à caractère permanent assure la continuité de ses activités.

À la fin de l'exercice, le président-directeur général, M. Jacques Simoneau, annonçait son départ de la Société afin de relever de nouveaux défis pour le compte d'une autre firme de capital de risque bien connue au Québec. Son départ a entraîné une série de démarches visant à lui trouver un remplaçant, démarches qui devraient mener à l'embauche d'un nouveau président-directeur général dans un avenir rapproché.

La Société Innovatech du sud du Québec arrive actuellement à une nouvelle étape de son existence et une attention particulière s'appliquera au suivi de ses investissements, de même qu'à la recherche de partenaires financiers pour les projets dans lesquels la Société s'est engagée. L'étude de nouveaux projets de démarrage d'entreprises reste la priorité d'Innovatech du sud du Québec, et tous les efforts sont déployés en ce sens. En effet, depuis le début de ses opérations, la Société reçoit environ 35 projets d'investissements par année, dont près de la moitié est présentée au conseil d'administration.

À la suite de démarches infructueuses pour intéresser d'autres partenaires financiers, la Société a également dû abandonner des projets d'investissements auxquels elle avait donné son appui puisque la Société Innovatech du sud du Québec n'investit de préférence jamais seule dans un projet mais favorise le maillage avec d'autres partenaires financiers comme les autres sociétés de capital de risque, les institutions financières ou le promoteur lui-même. Lors de l'exercice 1998-1999, un investissement a également été provisionné dans les moins-values sur investissement.

Au cours du présent exercice, le conseil d'administration s'est réuni à dix reprises. Il a autorisé 14 nouveaux investissements pour des engagements de 8 449 166 $, qui entraînent des montages financiers globaux de 61 316 729 $, soit un effet de levier de un sur sept. D'ici deux à trois ans, ces investissements de la Société auront permis la création de 272 emplois.

Je remercie mes collègues du conseil d'administration pour leur dévouement ainsi que leur assiduité, un des ingrédients indispensables au succès de la Société. Je remercie tous les membres du personnel permanent de la Société pour leur grand dévouement. Je désire également souligner notre appréciation pour le travail qui a été accompli par notre président-directeur général, M. Jacques Simoneau, qui est à l'origine même de la réputation de professionnalisme dont jouit aujourd'hui la Société Innovatech du sud du Québec.

La Société entend mettre tous les efforts nécessaires pour stimuler l'apport de plans d'affaires et prévoit prêter une attention particulière au développement de toutes les régions qu'elle dessert. La Société Innovatech du sud du Québec est un joueur régional en financement de capital de risque, et il est de l'intention du conseil d'administration de poursuivre son action, de faire en sorte que la Société Innovatech du sud du Québec continue à favoriser le développement d'entreprises technologiques innovantes sur son territoire.

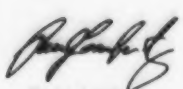

Paul I. Lambert
Président du conseil d'administration

Revue de l'exercice

Durant le présent exercice, la Société a autorisé 14 nouveaux investissements, pour des engagements de 8 449 166 $, qui s'intègrent au financement de projets totalisant 61 316 729 $. Ces investissements contribueront ainsi à la création, d'ici deux à trois ans, de 272 emplois. Il est à souligner que ces investissements ont été faits principalement sous forme de capital-actions, ordinaires et privilégiées, et, dans certains dossiers de prédémarrage, sous forme d'options d'achat d'actions ou de prêts convertibles.

Depuis le début des activités de la Société, 39 investissements ont été autorisés par le conseil d'administration, pour un engagement financier global de 20 946 080 $. Cette somme participe à des montages financiers qui totalisent 147 150 884 $. Ces projets auront créé 567 emplois d'ici deux à trois ans. Sur ces 39 initiatives, 23 ont été menées à terme, 4 ont été abandonnées et 12 sont conditionnelles à l'arrivée de nouveaux investisseurs pour compléter le financement.

Nombre de dossiers autorisés par exercice

Montants engagés par exercice financier (en millions de dollars)

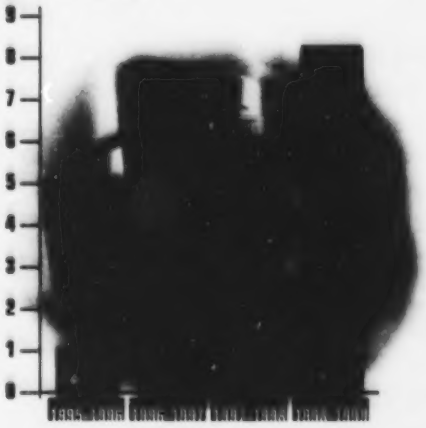

Depuis sa création, la Société a investi dans 23 projets, soit 20 entreprises et 3 réinvestissements, dont les contrats ont été signés, pour des investissements de 10 329 080 $ dans des montages financiers globaux de 97 239 563 $. Ces investissements ont permis de créer 310 emplois.

RAPP

Les investissements de la Société peuvent être regroupés en cinq grands secteurs d'activités : les biotechnologies et sciences de la santé, les technologies de l'information, les nouveaux matériaux, l'environnement et les autres secteurs. La répartition des engagements de la Société par secteur d'activités, en nombre et en montants engagés, nous donne le portrait suivant :

BETHLEM INC. - Sherbrooke

Les dossiers soumis à la Société Innovatech du sud du Québec, depuis le début de ses activités, proviennent de toutes les MRC qu'elle dessert. Les engagements de la Société se répartissent de la façon suivante (les MRC n'ayant pas eu d'initiatives retenues n'apparaissent pas sur ce tableau) :

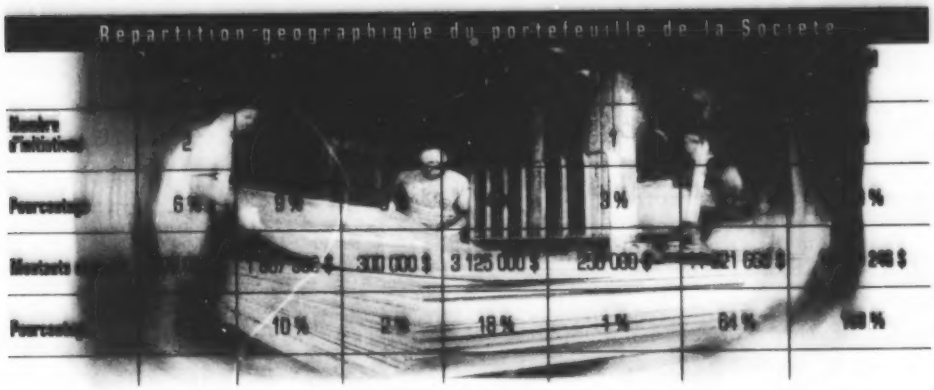

Les investissements de la Société peuvent se faire sous forme de capital-actions, ordinaires ou privilégiées, de débentures convertibles ou non, de prêts à redevance, d'options d'achat d'actions ou autres. La forme privilégiée est le capital-actions ordinaires. Il a pour avantage de permettre à l'entreprise en démarrage de limiter les remboursements de frais d'intérêts et les remboursements de capital au cours des premières années d'existence de l'entreprise.

Répartition du portefeuille par forme d'investissement

Revue de l'exercice

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec, il n'y aura plus, comme par le passé, de contributions non remboursables octroyées à des organismes sans but lucratif. Donc, seuls les engagements déjà autorisés apparaîtront dans les états financiers de l'exercice 1999-2000, qui sera le dernier exercice ayant ce genre d'investissement.

Le personnel permanent de la Société a également porté une attention particulière à certains investissements dont le démarrage exigeait des efforts constants, ainsi qu'à d'autres projets nécessitant la recherche de partenaires financiers. Comme la majorité des investissements se font sous forme de capital-actions, et que des représentants de la Société Innovatech du sud du Québec siègent à tous les conseils d'administration des entreprises dans lesquelles la Société investit, le temps alloué pour siéger à ces différents conseils impose une certaine surcharge de travail aux membres de l'équipe de la Société. Les mesures nécessaires seront prises au cours du nouvel exercice financier pour remédier à la situation.

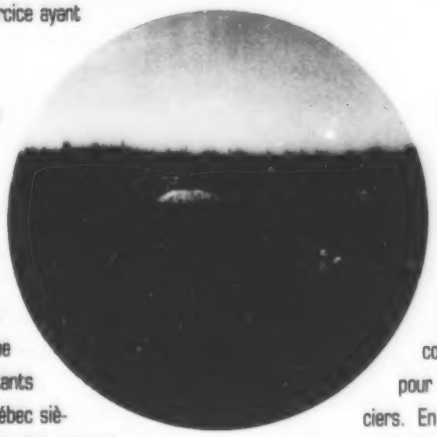

ESI ENVIRONNEMENT INC. - Sherbrooke

La Société Innovatech du sud du Québec est souvent la première société de capital de risque vers laquelle se tournent les entrepreneurs en technologie. Pour ceux-ci, nos offres d'investissements représentent un appui important et constituent un argument convaincant pour intéresser d'autres partenaires financiers. En plus de procéder à l'analyse des dossiers et à la proposition d'investissement, le personnel de la Société sert d'intermédiaire pour la recherche du financement. Au cours des dernières années, la Société a tissé plusieurs liens avec des partenaires financiers importants, tels Sofinov, filiale à part entière de la Caisse de dépôt et placement, les sociétés en commandite BioCapital et EnviroCapital, les Fonds régionaux de solidarité des travailleurs du Québec, la Banque de développement du Canada (BDC), Développement économique Canada et le secteur bancaire.

De plus, nous travaillons en étroite collaboration avec les commissaires industriels des municipalités sur notre territoire ainsi qu'avec tous les autres organismes de promotion économique et industrielle et le Centre régional d'entrepreneurship, un incubateur d'entreprises technologiques.

Composition du conseil d'administration

La Société est dirigée par un conseil d'administration composé de neuf personnes issues des milieux des affaires, de la recherche et de l'enseignement. Depuis juin 1998, la nouvelle Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec donne au président-directeur général le titre de membre du conseil d'administration. Depuis juin 1998, un délégué provenant d'un ministère à vocation économique assiste aux réunions comme observateur.

Le conseil a complète juridiction sur les participations financières de la Société lorsque ces dernières ne dépassent pas cinq millions de dollars. Au-delà de ce montant, il recommande le financement au ministre responsable de la Société. Dans l'éventualité où le financement excède dix millions de dollars, la Société doit obtenir l'approbation du gouvernement.

Durant l'exercice financier 1998-1999, le conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec était composé des personnes suivantes :

Paul I. Lambert
Président du conseil
Vice-président
Cima +

Jocelyn Huot
Vice-président du conseil
Vice-président et directeur général
Camoplast inc.
Groupe Thermoplastique, Division Lasalle

Pierre Beaudoin
Directeur général
Mésotec inc.

Pierre Bernard
Associé
Raymond Chabot Grant Thornton

Guy Fouquet
Vice-président Environnement
Groupe S.M. inc.

Michel Roberge
Associé
Allaire Roberge Legendre

Jacques Simoneau
Président-directeur général
Société Innovatech du sud du Québec

OBSERVATEURS

Carl Grenier
Sous-ministre adjoint
Investissements et Sociétés d'État
Ministère de l'Industrie et du Commerce

Alain Caillé
Professeur titulaire
Département de physique
Université de Sherbrooke
(jusqu'au 28 mai 1998)

AXEL J. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE - Bromont

Perspectives

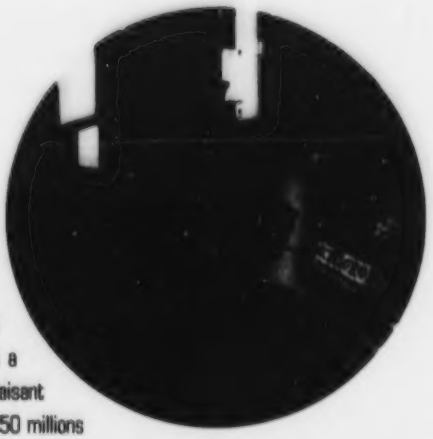

Au cours du présent exercice financier, le gouvernement du Québec a modifié les lois sur les Sociétés Innovatech. La nouvelle Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec a été sanctionnée le 12 juin 1998, faisant passer le fonds de la Société de 40 à 50 millions de dollars. Avec le retrait de la clause crépusculaire, qui prévoyait sa dissolution au 31 mars de l'an 2000, la Société Innovatech du sud du Québec a dorénavant un statut permanent. Elle est maintenant une société à capital-actions dont le gouvernement du Québec est actionnaire à 100 %. Ces modifications permettront à la Société Innovatech du sud du Québec de poursuivre son importante contribution à l'essor économique de la région qu'elle dessert.

CENTRE MICROTECH INC. - Sherbrooke

Un fait nouveau qui ressort de cette nouvelle loi est la nécessité pour la Société Innovatech du sud du Québec de rentabiliser ses opérations puisque, graduellement, ses frais de fonctionnement ne seront plus subventionnés. Bien qu'il ait toujours été dans l'esprit de la Société d'avoir une gestion efficace et de limiter les frais de fonctionnement, cette nouvelle obligation devrait entraîner certaines modifications au plan de son fonctionnement, de sorte qu'il devrait se rapprocher davantage des pratiques courantes dans le secteur du capital de risque.

SOUDAFLEX INC. - Victoriaville

La mission de la Société demeure la promotion et le soutien d'initiatives propres à relever la capacité d'innovation technologique sur son territoire et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

L'embauche d'un nouveau président-directeur général fait partie des priorités et nous prévoyons son entrée en fonction au cours de l'automne 1999.

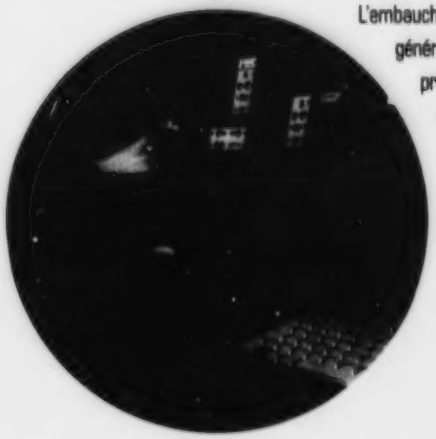

RAPPORT

États financiers

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société Innovatech du sud du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la Société sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michel Lambert
Directeur général par intérim
Sherbrooke, le 17 juin 1999

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du sud du Québec au 31 mars 1999 et les états des résultats, de l'avoir de l'actionnaire et de l'état de l'évulution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le Vérificateur général du Québec,

Guy Breton

Guy Breton, FCA
Québec, le 17 juin 1999

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999	1998
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 5)	738 864 $	741 499 $
Intérêts sur dépôts à vue	363 463	252 484
Revenus provenant des placements	30 009	99 648
Services professionnels	34 000	-
Autres	5 933	1 068
	1 172 269 $	1 094 699 $
DÉPENSES		
Dépenses de fonctionnement :		
Traitements et avantages sociaux	358 027	332 507
Services professionnels et contractuels	38 872	22 714
Loyer, taxes et assurances	54 675	51 807
Déplacements et développement des affaires	42 589	44 058
Frais de bureau	26 528	22 702
Publicité et promotion	30 853	16 556
Téléphone et messagerie	7 135	10 358
Formation	12 071	4 594
Frais bancaires	1 917	627
Perte sur disposition de placements	17 000	-
Amortissement des immobilisations	18 864	23 769
	608 531	529 692
Contributions non remboursables	70 000	75 000
Moins-value durable sur un placement en capital-actions	500 000	-
	1 178 531	604 692
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(6 262) $	490 007 $

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999	1998
Capital-actions (note 6)	11 900 800 $	- $
Surplus d'apport		
Solde au début – apport du gouvernement du Québec	3 794 870	1 130 000
Apport de l'exercice	1 385 130	2 664 870
Virement au capital-actions (note 6)	(3 794 870)	-
	1 385 130	3 794 870
Bénéfices non répartis (déficit)		
Solde au début	1 020 975	530 968
(Perte nette) bénéfice net	(6 262)	490 007
Virement au capital-actions (note 6)	(1 020 975)	-
Solde à la fin	(6 262)	1 020 975
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	13 279 668 $	4 815 845 $

Bilan

BILAN AU 31 MARS 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Dépôts à vue	5 521 290 $	5 107 431 $
Débiteurs	90 453	107 765
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	-	820 000
Frais payés d'avance	4 532	6 073
	5 616 275	6 041 269
Placements (note 3)	7 673 072	3 794 870
Immobilisations (note 4)	68 111	67 428
	13 357 458 $	9 903 567 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	29 226 $	25 164 $
Subvention du gouvernement du Québec reportée (note 5)	48 564	1 407 558
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt et sans modalités de remboursement	-	3 655 000
	77 790	5 087 722
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	13 279 668	4 815 845
	13 357 458 $	9 903 567 $

ENGAGEMENTS (note 8)
ÉVENTUALITÉ (note 9)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

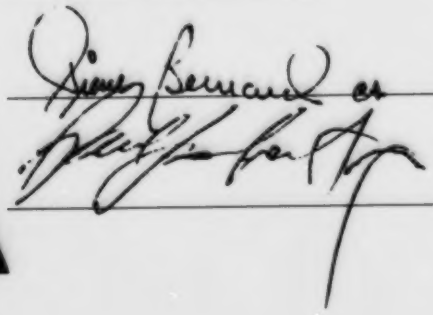

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette (bénéfice net)	(6 262) $	490 007 $
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Perte sur disposition de placements	17 000	-
Amortissement des immobilisations	18 864	23 769
Moins-value durable sur un placement en capital-actions	500 000	-
	529 602	513 776
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	842 915	(838 395)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'exploitation	1 372 517	(324 619)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subvention du gouvernement du Québec reportée	(1 358 994)	(2 586 369)
Avances du gouvernemant du Québec	3 429 955	-
Conversion des avances du gouvernement	(7 084 955)	-
Émission de capital-actions	11 900 800	-
Apport du gouvernement du Québec	1 385 130	2 664 870
Conversion de l'apport du gouvernement du Québec	(3 794 870)	-
Conversion de l'excédent	(1 020 975)	-
Liquidités provenant des activités de financement	3 456 091	78 501
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(19 547)	(7 270)
Acquisition de placements	(4 408 202)	(2 664 870)
Produit de disposition de placements	13 000	-
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(4 414 749)	(2 672 140)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES DÉPÔTS À VUE	413 859	(2 918 558)
DÉPÔTS À VUE AU DÉBUT	5 107 431	8 025 689
DÉPÔTS À VUE À LA FIN	5 521 290 $	5 107 431 $

Notes complémentaires

AU 31 MARS

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech du sud du Québec est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 19 des lois de 1995 et continuée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (L.Q. 1998, c. 22) sanctionnée le 12 juin 1998. La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à relever la capacité d'innovation technologique sur le territoire décrit à l'annexe A de sa loi constitutive, soit l'ensemble des territoires des organismes municipaux constituant la partie sud de la province de Québec, et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec, tout en assurant un rendement permettant la continuité de ses activités.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance. Toutefois, la Société a versé des sommes sous forme de contribution non remboursable en vertu du respect des engagements contractés dans les exercices antérieurs.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Les placements de capital de risque sont effectués sous forme de :

- capital-actions ordinaires;
- parts dans des sociétés en commandite;
- débentures;
- prêts et avances;
- options sur actions.

Les prêts incluent des intérêts capitalisés lorsque cette situation est prévue par convention. Les placements sont inscrits au coût diminué de toute moins-value durable et provision pour prêts douteux, le cas échéant.

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi que des prêts sont douteux, leurs valeurs comptables sont ramenées à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation, selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

Subvention du gouvernement du Québec reportée

Le montant de la subvention du gouvernement du Québec reportée représente le solde non amorti des immobilisations financées à même les subventions reçues du gouvernement du Québec. Cette subvention reportée sera inscrite aux revenus selon la même méthode et le même taux que celui utilisé pour l'amortissement des immobilisations.

Contributions non remboursables

Les contributions non remboursables sont imputées aux dépenses de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées et que les requérants ont satisfait aux conditions prévues par convention. Advenant la diminution du coût prévu des projets ou le non-respect des conditions, tout recouvrement de contribution sera comptabilisé aux revenus de l'exercice alors en cours.

3. PLACEMENTS

	1999		1998	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Capital-actions ordinaires - sociétés privées	6 507 690 $	6 007 690 $	3 229 634 $	3 229 634 $
Parts dans des sociétés en commandites	749 250	749 250	7 425	7 425
Débentures convertibles	557 500	572 567	400 000	459 099
Prêts et avances				
- convertibles (échéance indéterminée)	160 000	165 515	115 120	85 120
- non convertible (échéant en mars 2000)	65 000	65 000	-	-
Options sur actions	133 632	133 632	42 691	42 691
	8 173 072	7 693 654	3 794 870	3 823 969
Moins : Moins-value durable sur un placement en capital-actions	500 000	-	-	-
	7 673 072 $	7 693 654 $	3 794 870 $	3 823 969 $

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments. Par ailleurs, la juste valeur des instruments financiers à long terme a été déterminée à l'interne au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque. Ces méthodes prévoient notamment que le capital-actions ordinaires est présenté au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur des entreprises, justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si ces instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie. En ce qui a trait aux titres à revenus fixes, la méthode prévoit l'actualisation des flux monétaires dans le cas seulement où le taux de rendement est inférieur au taux d'actualisation. Si le taux de rendement est supérieur, la juste valeur demeure le coût d'acquisition à moins de présence d'un événement concret justifiant une baisse de valeur. L'application rétroactive a eu pour effet de diminuer la juste valeur des investissements de 21 011 $ compte tenu de la valeur la plus élevée de la fourchette présentée au 31 mars 1998.

Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Les investissements se répartissent ainsi :

- Sciences de la santé : 20 % (1998 : 38 %)
- Technologie de l'information : 31 % (1998 : 28 %)
- Environnement : 16 % (1998 : 18 %)
- Matériaux : 17 % (1998 : 7 %)
- Autres secteurs : 16 % (1998 : 9 %)

Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt sont résumés dans le tableau qui suit :

	Sans intérêt	Taux variable	Taux fixe jusqu'à échéance du placement*	Total
Placements :				
Débentures convertibles	- $	500 00 $	57 500 $	557 500 $
Prêts et avances convertibles	-	-	160 000	160 000
Prêts et avances non convertibles	65 000	-	-	65 000
	65 000 $	500 000 $	217 500 $	782 500 $
Taux d'intérêt effectif moyen		13,68 %		

* Les taux d'intérêt varient de 10 % à 15 %

4. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	53 277 $	30 732 $	22 545 $	28 565 $
Matériel informatique	62 815	25 841	36 974	25 084
Améliorations locatives	25 938	17 346	8 592	13 779
	142 030 $	73 919 $	68 111 $	67 428 $

5. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉE

	1999			1998
	Soutien financier des initiatives	Frais de fonctionnement et immobilisations	Total	Total
Subvention reportée au début	1 340 130 $	67 428 $	1 407 558 $	3 993 927 $
Subvention octroyée pour l'exercice	115 000	650 000	765 000	820 000
	1 455 130	717 428	2 172 558	4 813 927
Moins :				
Apport du gouvernement du Québec	1 385 130	-	1 385 130	2 664 870
Revenu de subvention	70 000	668 864	738 864	741 499
Subvention reportée à la fin	- $	48 564 $	48 564 $	1 407 558 $

La Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec sanctionnée le 12 juin 1998 a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 50 000 000 $.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	1999	1998
Autorisé :		
500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
119 008 actions ordinaires	11 900 800 $	- $

Le 11 novembre 1998, la Société a émis 119 008 actions ordinaires d'un montant équivalent à l'avoir accumulé de la Société établi au 31 mars 1998, soit 1 020 975 $ comme excédent et 3 794 870 $ à titre d'apports, plus les avances du gouvernement établies au 30 juin 1998, soit 7 084 955 $.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 1999, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives se répartissent comme suit :

Contributions non remboursables	100 000 $
Placements :	
Capital-actions ordinaires	6 807 665
Capital-actions privilégiées	100 000
Débentures	350 000
Option d'achat d'action	465 193
Avances	240 000
	7 962 858
	8 062 858 $

Notes complémentaires

9. ÉVENTUALITÉ

La Société s'est portée caution de certains emprunts d'une compagnie dans laquelle elle détient un placement. La caution pour la Société est d'un montant maximal de 70 000 $. Les probabilités que la Société doive assumer cette responsabilité ne peuvent être déterminées.

10. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque de l'information faisant intervenir des dates de l'an 2000 est traitée. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

L'entité a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.

Personnel de la Société Innovatech du sud du Québec

Jacques Simoneau
Président-directeur général
(départ le 14 mai 1999)

Alain Blouin
Analyste financier
Affaires administratives

Jean-Jacques Caron
Directeur de projets

Denise Grenier
Secrétaire-réceptionniste

Michel Lambert
Directeur de projets

Denise Letendre
Adjointe administrative

Territoire

couvert par la Société Innovatech du sud du Québec

MRC d'Acton
MRC d'Arthabaska
MRC d'Asbestos
MRC de Brome-Missisquoi
MRC de Coaticook
MRC de Drummond
MRC du Granit
MRC de la Haute-Yamaska
MRC du Haut-Saint-François
MRC de Memphrémagog
MRC de Sherbrooke
MRC du Val-Saint-François

Liste des investissements rendus publics

Agrimage inc.
Axel J, société en commandite
Betflex inc.
Centre microtech inc.
Centre régional d'entrepreneurship
Cronitech environnement inc.
Enviro-accès inc.
GSI environnement inc.
Institut des matériaux et des systèmes intelligents
Les enductions répulpables Rétec inc.
Les plastiques Rowsurf inc.
Les produits Surfbike inc.
Néokimia inc.
Nertec inc.
Groupe RDCI inc.
Signaflex inc.
Sobrio international inc.
Technologies Bondface inc.

Rapport annuel 1998-1999
Dépôt Légal - Bibliothèque nationale
ISBN 2-550-35000-6
Imprimé au Québec (Canada)